



COMMUNE DE LUSSERY-VILLARS

REGLEMENT POUR LA LOCATION DU REFUGE "Le repaire de la Bergeronnette"

Le refuge doit être réservé à l'administration communale pendant les heures d'ouverture du bureau, soit le mardi de 17h à 19h et le jeudi de 9h à 12h ou au tél 079 659 51 79.

Téléphone : Tél 021 862 25 35
E-mail : administration@lussery-villars.ch

Le calendrier des réservations peut être consulté sur le site internet www.lussery-villars.ch.

Personne responsable de la location :

M. Cédric Piguet Tél 079 247 19 94

A contacter 10 jours avant la location, pour l'organisation du retrait des clés.

- Le locataire doit être majeur.
- La clé est à retirer contre paiement de la caution selon entente préalable.
- Il est strictement interdit d'occuper le refuge à un autre moment que le jour de location. En cas de contrôle, le prix de location du jour supplémentaire sera encaissé séance tenante.
- En cas de désistement, la location reste acquise à la commune, sauf cas de force majeure.
- La clé doit être rendue au refuge au responsable du contrôle à l'heure indiquée. En cas de perte, les nouvelles clés ainsi que le changement des cylindres seront facturés au locataire.
- Le bois pour le poêle est offert par la commune.
- **Signaler rapidement** tout dysfonctionnement ou anomalie.



DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DU REFUGE

- **Mobilier intérieur** : ne jamais sortir les tables ni les bancs qui se trouvent à l'intérieur du refuge.
- **Mobilier extérieur** : 5 tables et bancs sont à disposition, sous demande au préalable au responsable.
- **Electricité** : 220 volts (suffisant pour deux fours à raclette ou 2'400 watt).
- **Poêle** : fourneau scandinave avec bois de feu pour le chauffage, une plaque pour la cuisine et un four. Se conformer aux instructions d'utilisation données. L'évacuation des cendres est effectuée par la commune.
- **Mobilier et parois** : agrafes et punaises interdites, le papier adhésif doit être enlevé.
- **Extincteur** : l'extincteur se trouve à l'intérieur du refuge.
- **Feu extérieur** : uniquement dans le grill et sur le foyer aménagé à cet effet.
- **Plonge** : elle est destinée uniquement à la prise de l'eau et non au nettoyage des ustensiles ou autre.
- **Déchets** : le locataire est responsable de l'élimination de ses déchets. Aucun sac n'est fourni par la commune.
- **Les restes de nourriture ne doivent pas être jetés dans la forêt.**

TARIF DE LOCATION DU REFUGE

La location du refuge est réservée uniquement aux habitants du village.

- Location : Fr. 100.-, payable à la réservation qui devient effective au moment du paiement.
- Pour l'anniversaire des enfants de la commune, soit pour une réservation du lundi au jeudi et utilisation uniquement l'après-midi, à rendre au plus tard à 18h00 : le tarif de location est de Fr. 50.-, payable à la réservation qui devient effective au moment du paiement.
- Caution : Fr. 100.-, payable au responsable du refuge lors de la remise des clés.

NEW



AVANT VOTRE DEPART

- Ne plus alimenter le poêle.
- Nettoyer les tables, les bancs et le plan de travail.
- Ne pas plier les tables, ni les entasser.
- Eliminer vos déchets. **Emporter toutes vos poubelles.**
- Balayer et panosser le sol.
- Nettoyer, panosser et fermer les toilettes.
- Fermer les volets.
- Rendre la place et le mobilier extérieur propres (ramasser les mégots).
- Nettoyer les grilles du grill. L'évacuation des cendres est effectuée par la commune.
- Eteindre le feu extérieur.
- Vider la marmite sur le poêle.
- Nettoyer les marmites et casseroles.
- Eteindre les lumières.
- Enlever ballons et toutes inscriptions ou décorations sur tout le parcours qui va au refuge.
- Respecter l'environnement.

En cas de remise en ordre incorrecte, un montant sera déduit de la caution





INVENTAIRE DU MATERIEL DU REFUGE

- ✓ 7 tables intérieures 180 cm (42 places)
- ✓ 14 bancs intérieurs
- ✓ 1 table en rondins sous l'abri
- ✓ 5 tables et 10 bancs pour l'extérieur (30 places), selon demande
- ✓ 1 marmite
- ✓ 2 casseroles
- ✓ 1 balai
- ✓ 1 brosse à récurer Ha-ra
- ✓ 1 balai de riz pour l'extérieur
- ✓ 1 brosse avec ramassoire
- ✓ 1 harasse pour le bois
- ✓ 1 support pour sacs poubelle
- ✓ 1 grille extérieure
- ✓ 3 tapis paillassons
- ✓ 1 extincteur
- ✓ 1 bidon plastique

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



La Secrétaire :